

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 décembre 2021
Convocation du 6 décembre 2021

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : Maria LÉPINE, François FOURMENT, Rémi MABILLEAU, Guy BARRAUD, Nathalie ROBIN, Sandra RABUSSEAU, Rachel GEFFROY, Hervé SOUMAT.

ABSENTS : Amaury TAYON, excusé pouvoir à Nathalie ROBIN, Cynthia FROBERT, excusée pouvoir à Sandra RABUSSEAU, Brahim BELGNAOU, excusé pouvoir à François FOURMENT, Alexandra DE MONTFERRIER, excusée, Jérôme FROMAGER, Chrystèle BERTRAND et Agathe CHIRON

Secrétaire de séance : Nathalie ROBIN

Début de séance à 20H10

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie ROBIN

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Adoption de l'ordre du jour de la séance

FINANCES

1. Facturation des services 2022

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs applicables aux services facturés aux usagers, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-après, à dater du 1er janvier 2022

PHOTOCOPIES	Tarifs 2022
Particulier (couleur)	0,50
Particulier	0,35
Acte administratif	0,15
Association	0,10
MATERIEL	
1 table et 2 bancs	4,00
SALLE POLYVALENTE	
Commune Période été	250,00
Commune Période hiver	300,00
HORS COMMUNE Période été	550,00
Hors commune Période hiver	700,00
Cuisine (samedi dimanche)	100,00
Vin d'honneur (journée) Uniquement pour les habitants de la commune	100,00
Acompte de réservation	30% du montant de location
Caution	200,00
CIMETIERE	
Concession temporaire	45,00
Concession trentenaire	85,00
Concession cinquantenaire	140,00
Redevance de superposition de corps	35,00
Colombarium : Concession trentenaire	
1 case (deux urnes)	685,00
Sépulture individuelle (quatre urnes)	880,00

ABSTENTIONS : 0

POUR : 11

CONTRE : 0

INTERCOMMUNALITÉ

2. Approbation des transferts de charges pour 2021 entre la commune et la Métropole

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport 2021 de la commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,

- **Approuve** le rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;
- **Approuve** le montant des transferts de charge pour la Commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts

ABSTENTIONS :	0	POUR :	11	CONTRE :	0
---------------	---	--------	----	----------	---

3 Adhésion d'une nouvelle commune au syndicat des cavités 37 et cotisation 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des cavités 37 lors du comité syndical du 20 octobre 2021 a accepté l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce,

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal que le syndicat des cavités 37 lors de son conseil du 20 octobre 2021 a également délibéré sur les cotisations 2022 et décidé de les augmenter de 1 centime d'euro par habitant, ainsi les cotisations 2022 seront de 0.79 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Rocher au syndicat intercommunal des cavités 37

ABSTENTIONS :	0	POUR :	11	CONTRE :	0
---------------	---	--------	----	----------	---

DIVERS

➤ **Voyage scolaire :**

Madame le Maire fait part au Conseil que le directeur de l'école organise un voyage scolaire à Batz sur Mer du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2022. Ce voyage scolaire concerne la classe des CM1-CM2 soit 27 élèves et 3 adultes accompagnateurs.

Le coût du séjour est de 7 269.24 € et le transport en bus de 1 050 €

Le directeur de l'école demande si la commune peut participer pour un montant de 1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de participer aux frais du voyage scolaire à hauteur de 1000 €

ABSTENTIONS :	0	POUR :	11	CONTRE :	0
---------------	---	--------	----	----------	---

➤ **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation appelé « fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

De 2012 à 2017, notre ensemble intercommunal composé de notre établissement public de coopération intercommunale et de ses communes membres n'était ni contributeur ni bénéficiaire de ce fonds.

A compter de 2018, nous sommes devenus contributeurs. Les contributions ont évolué de la manière suivante :

Année	Contribution totale	Dont TMVL	Villandry
2018	103 516 €	34 622 €	197 €
2019	456 642 €	196 183 €	723 €
2020	80 319 €	34 805 €	130 €

En 2021, notre ensemble intercommunal est à nouveau non soumis à contribution de ce fonds et, en tant que commune membre, de ce fait Villandry en tant que commune membre n'aura aucune contribution à verser.

➤ **Soutien à Saint-Nicolas-de-Bourgueil**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la souscription qui est organisée par l'association des maires d'Indre-et-Loire pour soutenir la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil qui a été très fortement touchée par des événements climatiques de très grande envergure. Les dégâts sont estimés à 15 millions d'euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de participer à la souscription à hauteur de 1 € par habitant soit 1150 € en soutien à la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

ABSTENTIONS : 0	POUR : 11	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

- Cérémonie des vœux : une alternative est à l'étude en raison de la crise sanitaire.
- Groupement de commande balayeuse, la commune choisit d'adhérer et prévoit 6 passages annuels.
- Menuiseries du Centre de loisirs, obtention d'une aide de la CAF de 935 € pour le remplacement de la baie vitrée endommagée
- Fissures Centre de loisirs : Suivi SOCOTEC
- Courir Avec : Halte à Villandry fin mai 2022 d'un jeune handicapé et ses deux accompagnateurs effectuant le parcours à vélo depuis le Mont Gerbier des Joncs jusqu'à Saint-Nazaire
- Colis pour les aînés, distribution d'une boîte de chocolat aux couleurs de Villandry aux aînés de plus de 75 ans.
- Vœux au personnel : maintenus en janvier pour le personnel et les membres du conseil municipal sans invitation des conjoints en raison du contexte sanitaire.
- Ecran interactif : les commissions sont invitées à s'emparer de ce nouvel outil

La séance est levée à 20h53

Fait en mairie, le 15 décembre 2021
Affiché le 16 décembre 2021,

Le maire,
Maria LÉPINE